

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRESENTATION



Préambule :

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre dernier, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2025. Un débat a pu avoir lieu à l'issue de la présentation de ce rapport.

Ce présent document décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2025, aussi bien en dépenses qu'en recettes et pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024



SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

Sommaire

I Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement.....4 - 5

Charges de fonctionnement.....5 - 6

II Section d'investissement

Recettes d'investissement.....7

Dépenses d'équipement8

Conclusion.....9 - 10

Annexe11 - 12

GENERALITES

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 315 676,00 €
Section d'investissement	3 936 440,00 €
Total	14 252 116,00 €

Le budget primitif 2025 affiche une augmentation de 7 % soit 899 329 € par rapport à celui de 2024.

Ce budget, tenant compte des effets de l'inflation, est résolument volontariste et maîtrisé, car il donne à la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf les moyens d'agir en profondeur sur son patrimoine devenu vétuste, non adapté et énergivore, tout en assurant son fonctionnement et ses actions. Ainsi, la Municipalité veut répondre à l'impérieuse nécessité d'intervenir maintenant sur de nombreux bâtiments pour préparer l'avenir, et garantir la sécurité et le service public aux usagers.

Ainsi, malgré une période toujours inflationniste, ce budget primitif 2025 garantit à la Ville les moyens de son action et la qualité du service public communal, tout en préservant une situation budgétaire saine et maîtrisée dans un contexte incertain, tant au niveau national qu'international.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00 €	157 000,00 €	4,46%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	640 000,00 €	650 000,00 €	1,54%
73	IMPOTS ET TAXES ET FISCALITES LOCALES	7 110 000,00 €	7 345 000,00 €	3,20%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 980 000,00 €	1 980 000,00 €	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 000,00 €	106 570,00 €	-21,99%
76	PRODUITS FINANCIERS	16 902,00 €	12 106,00 €	-39,62%
Total recettes réelles		10 026 902,00 €	10 250 676,00 €	2,18%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00 €	65 000,00 €	92,31%
Total recette d'ordre		5 000,00 €	65 000,00 €	92,31%
Total général		10 031 902,00 €	10 315 676,00 €	2,75%

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2.75 % par rapport à celles votées au Budget Primitif (BP) 2024.

Cette augmentation s'explique notamment par la prévision d'une revalorisation des bases fiscales de 2 %. Il est à noter que cette revalorisation des bases est arrêtée par l'Etat. Elle est, à ce stade, intégrée selon une variation relativement prudente. Globalement, le chapitre des impôts et taxes et dotations représente plus de 90 % des recettes de fonctionnement. Conformément aux engagements pris devant les Saint-Pierrais, la Ville n'augmentera pas les taux de fiscalité directe.

Par ailleurs, la Municipalité entend maintenir l'évolution linéaire de ses tarifs engagée depuis deux ans, en augmentant ces derniers de 1.5 %, hors restauration scolaire, afin de limiter l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement. Cette évolution est inférieure aux prévisions d'inflation pour 2025, situées autour de 2 %.

Il est à noter que la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles Saint-Pierraises l'inflation subie sur les denrées alimentaires, tout en absorbant la hausse par deux fois. Il est donc proposé de maintenir les tarifs de la restauration municipale en 2025, tout comme en 2024.

Cette mesure vient compléter, la mise en place de la tarification de la restauration à 0.70 et 1 euro qui a permis à de nombreuses familles de bénéficier d'une tarification sociale adaptée. Ce dispositif vient diminuer légèrement les recettes encaissées mais il est compensé par la dotation de l'Etat versée au chapitre 74. Cette dotation est par ailleurs revalorisée de 3 à 4€ par repas concerné par le dispositif, au regard des critères environnementaux de la loi Egalim que la Ville respecte d'ores et déjà. De même, cette mesure a permis de réduire les secours de « cantine » apportées autrefois par le CCAS pour les familles en difficulté financière, l'action sociale dans ce domaine étant directement prise en charge par la Ville.

Ainsi, le chapitre 70 correspondant aux produits des services est projeté en 2025 avec une augmentation de 1.54 % soit +10 000 € par rapport au BP 2024.

Le chapitre 013 – Atténuations de charges correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie. Ce chapitre est soumis à variation en fonction du nombre d'arrêts, notamment ceux de longue durée.

Ainsi, le principe retenu est que toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune. La commune est donc proactive dans la recherche de financements extérieurs, y compris en fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 536 215,00 €	2 531 853,00 €	-0,17%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 320 000,00 €	6 351 000,00 €	0,49%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 687,00 €	50 000,00 €	-7,37%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	645 000,00 €	745 000,00 €	13,42%
66	CHARGES FINANCIERES	125 000,00 €	135 823,00 €	7,97%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
Total dépenses réelles		9 681 902,00 €	9 815 676,00 €	1,36%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000,00 €	500 000,00 €	30,00%
Total dépense d'ordre		350 000,00 €	500 000,00 €	30,00%
Total général		10 031 902,00 €	10 315 676,00 €	2,75%

Ces prévisions budgétaires sont conformes au rapport d'orientations budgétaires présenté dans la séance du 21 novembre dernier.

Le chapitre des charges à caractère général est en diminution de 0,17 % par rapport au total voté de 2024.

Grâce à la gestion rigoureuse de la majorité municipale, cette diminution se situe bien au-dessous de l'inflation moyenne 4.2 % constatée en 2024 et des prévisions à +2 % pour 2025.

De plus, grâce à la gestion maîtrisée des ressources humaines durant ces 3 dernières années, le chapitre des charges de personnel ne subira qu'une très légère augmentation à hauteur de 0,5 % par rapport à 2024, et ce malgré les diverses augmentations réglementaires imposées par l'Etat et pour lesquelles aucune compensation n'a été, et ne sera, effectuée par l'Etat, notamment l'augmentation de l'URSSAF (+25 000 €) et la participation employeur pour la garantie maintien de salaire devenant obligatoire pour un coût annuel d'environ 6 900,00 €.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale pour l'année 2025, tout récemment rejeté par la censure du Gouvernement, prévoyait une augmentation des cotisations de la CNRACL (+100 000 €). Cette mesure, de fait, tombe à la date de rédaction du présent rapport de présentation. Pour autant, dans l'attente de la nomination d'un nouveau Gouvernement et d'éventuelles mesures budgétaires prises par l'Etat, cette somme reste provisionnée au budget primitif 2025.

La variation à +0.5 % du Chapitre 012 correspond globalement à la prise en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) notamment et permettra donc de financer les mesures réglementaires.

L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations culturelles, sportives, sociales et citoyennes sera reconduite à l'identique en 2025 pour un montant de 160 000 €. A l'occasion de l'envoi des dossiers de demande de subvention, il a été appelé à la responsabilité de tous dans l'usage des équipements et infrastructures municipales, à la vigilance sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau, et à la mesure dans les demandes de subvention transmises à la commune, dans une démarche projet.

Le poste des charges financières, correspondant aux remboursement des intérêts d'emprunt, augmente en raison de la contractualisation en 2024 d'un emprunt de 400 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606409-20241219-2024-12-79-DE

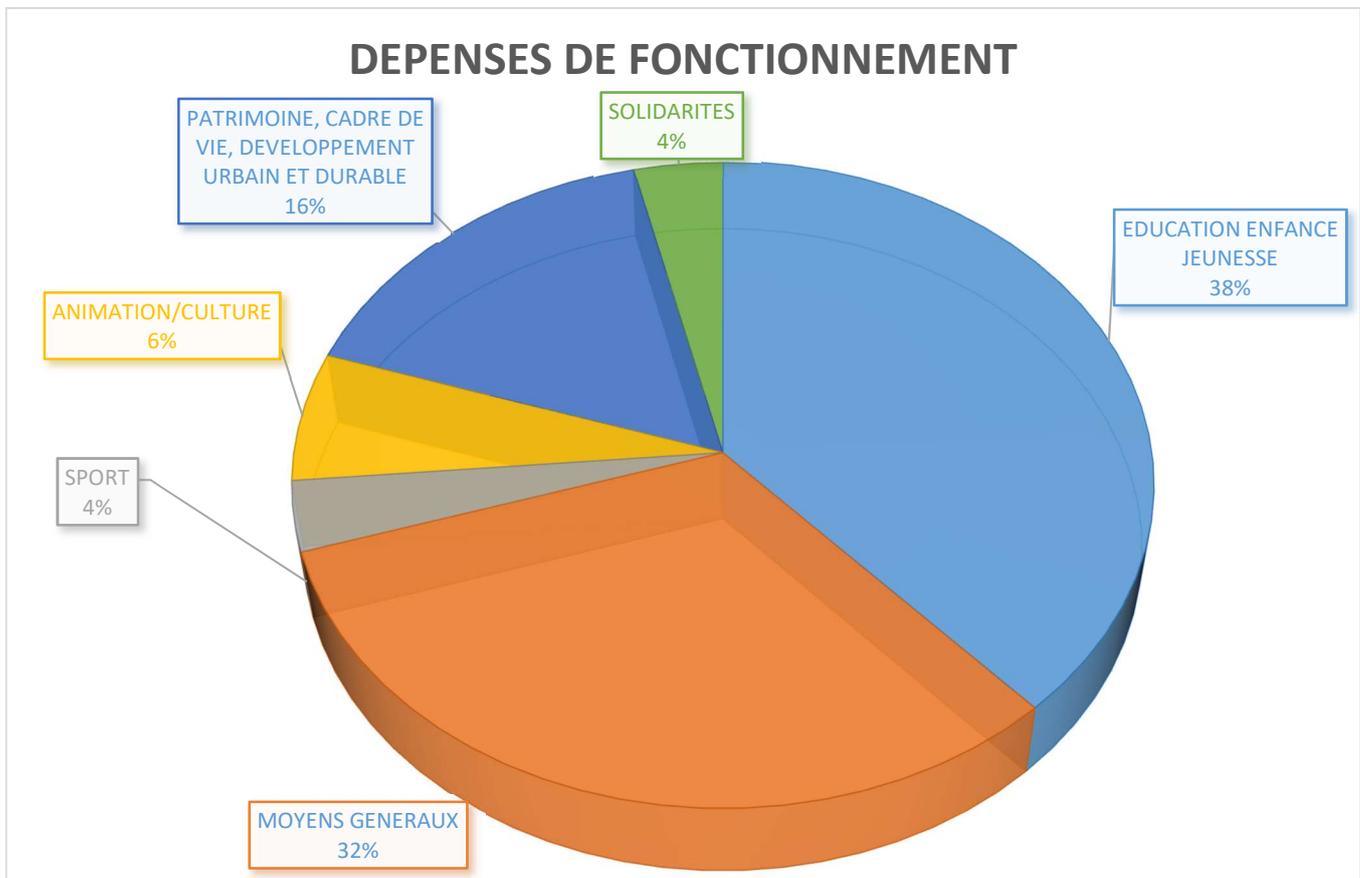
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024



SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	450 000,00 €	277 000,00 €	-62,45%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	669 224,00 €	1 002 000,00 €	33,21%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 660 264,00 €	1 967 440,00 €	15,61%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	97 710,00 €	90 000,00 €	-8,57%
45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	- €	10 000,00 €	100,00%
Total recettes réelles		2 917 198,00 €	3 386 440,00 €	13,86%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 687,00 €	50 000,00 €	-7,37%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 000,00 €	500 000,00 €	30,00%
Total recettes d'ordre		403 687,00 €	550 000,00 €	26,60%
Total général		3 320 885,00 €	3 936 440,00 €	15,64%

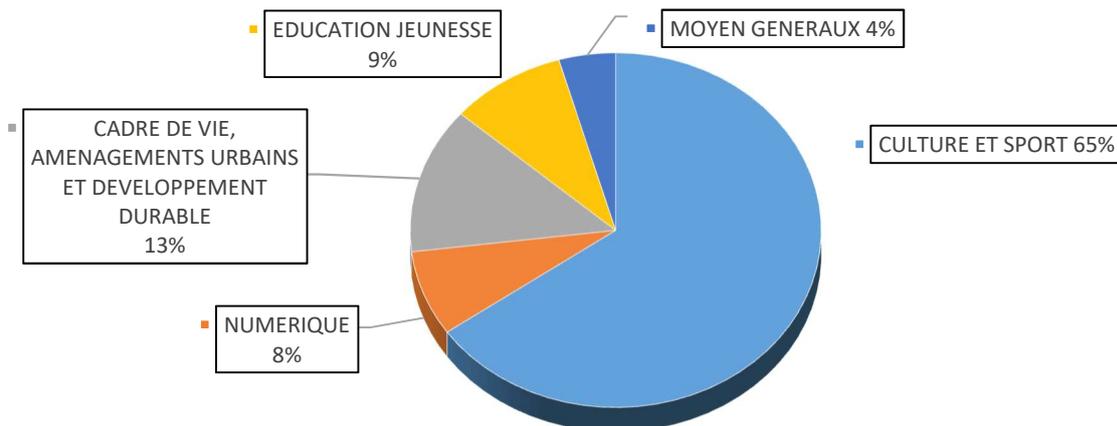
Les recettes d'investissement s'articulent autour de 4 éléments :

- Un autofinancement (virement de la section de fonctionnement + Amortissement+ cession) pour un montant de 550 000 €. Ce montant sera réajusté lors du vote du Compte administratif 2024 et de la reprise du résultat 2024, dans le premier semestre 2025.
- Les dotations notamment le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour un montant prévisionnel de 277 000 €. Au stade du budget primitif, ce poste de financement de l'investissement peut varier car l'exercice 2024 n'est pas encore clos. Il est à noter que la FCTVA varie en année n+1 en fonction du niveau d'investissement de l'année n. Les annonces gouvernementales laissaient entrevoir à une baisse de 10 % du taux de remboursement partiel de la TVA par l'Etat, passant de 16,5 à 14,85 %. Cette hypothèse, à la date de rédaction du présent rapport, reste inscrite au budget primitif dans l'attente des prochaines annonces de l'Etat.
- Les subventions à percevoir dans le cadre des dépenses d'investissement d'un montant de 1 002 000 €, en relation avec les investissements en cours, notamment l'opération de reconstruction du complexe omnisport A Calmat-D Montier pour laquelle la Ville entend obtenir un taux de financement important.
- Et d'une prévision d'un emprunt d'équilibre de 1.967.440 €. Cette inscription budgétaire peut varier une fois le compte administratif 2024 voté. En effet, la reprise du résultat 2024, lors du vote du compte administratif 2024, viendra impacter directement l'emprunt 2025. A titre d'exemple, la prévision d'emprunt pour l'année 2024 était, au stade du BP, de 1.660.000 €, pour être en réalité limitée à 400.000€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	707 000,00 €	645 140,00 €	-9,59%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 500,00 €	184 390,00 €	42,24%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 252 385,00 €	931 910,00 €	-34,39%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 250 000,00 €	2 100 000,00 €	40,48%
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	- €	10 000,00 €	100,00%
Total dépenses réelles		3 315 885,00 €	3 871 440,00 €	14,35%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00 €	65 000,00 €	92,31%
Total dépense d'ordre		5 000,00 €	65 000,00 €	92,31%
Total général		3 320 885,00 €	3 936 440,00 €	15,64%

REPARTITIONS DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS



Le budget d'investissement sera en augmentation de 15,64 % en 2025, notamment en raison du démarrage des travaux de reconstruction du complexe omnisport Alain Calmat-Dominique Montier, le commencement des études de la future médiathèque Claude Vochelet qui a pour première étape le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Egalement, comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2025, la Ville continue d'investir dans la maintenance et la mise aux normes des bâtiments communaux (système de secours et d'incendie, de désamiantage...), au regard du retard pris dans ce domaine dans les mandats précédents. Ainsi, les écoles H Malot et J Verne vont voir engager un programme triennal de travaux de remplacement de la centrale incendie, de réfection et mise aux normes des sanitaires, de végétalisation et de mise aux normes des extérieurs pour un montant total prévisionnel de 500.000€.

La centrale incendie sera également remplacée à l'Hôtel de Ville.

Conclusion

Comme précisé dans le rapport sur les orientations budgétaires, malgré un contexte contraint, ce budget 2025 de progrès se veut construit, raisonné et maîtrisé. Il participe à construire l'avenir de notre ville dans une vision stratégique de rénovation, de mise aux normes et de valorisation du patrimoine communal. Il garantit aux services municipaux les moyens de leurs actions pour assurer un service public de qualité auprès des habitants, des associations et des entreprises.

Aussi, il a été établi avec les élus et les agents des services selon les engagements et la poursuite du projet municipal sur les axes suivants :

CAP sur l'Avenir

L'enfance et la jeunesse sont des engagements prioritaires pour la municipalité. Les principales inscriptions sont :

- L'acquisition et le renouvellement de divers matériels et mobiliers ainsi que des travaux d'amélioration pour les différentes écoles ou structures liées à l'enfance pour un montant de 206 060 €. On peut citer par exemple le contrôle d'accès de l'école maternelle M. MONTESSORI, le renouvellement du sol du restaurant de l'école J Monod ACamus, la rénovation extérieure de la structure jeunesse « Cap Jeunes », le mobilier scolaire pour les différentes écoles de la ville.
- Les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) pour lesquels un crédit de 52 500 € est prévu. Pour rappel, ces parcours éducatifs et artistiques, progressivement proposés à chaque enfant de la crèche au collège, sont élaborés en partenariat avec les services de l'Etat de l'Education nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles. Le travail engagé a permis à la Ville d'obtenir le label 100% EAC, faisant de Saint-Pierre-lès-Elbeuf une des premières villes de Seine-Maritime à obtenir cette labellisation ;

et

- Divers travaux liés à la renaturation de cour d'école et à la mise en conformité des sanitaires des écoles Hector Malot et Jules Verne pour un montant de 250 000 € dans le cadre d'une opération pluriannuelle.

Notre ville en partage

La Municipalité est attentive à donner une place à chacune et à chacun, quel que soit son âge.

Tout comme depuis le début du mandat, l'année 2025 sera encore et toujours une année où l'animation de la commune sera présente en s'appuyant notamment sur le Comité des fêtes, animations, jumelages et vie participative. Ces animations se dérouleront tout au long de l'année avec des temps forts comme la période d'été et la fin d'année avec les habitants volontaires soutenus par la commune, les associations et les partenaires publics et privés.

Malgré le contexte toujours inflationniste, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS, sera toujours très attentive aux conséquences des crises énergétiques et sociales sur les familles et les personnes isolées notamment. La subvention d'équilibre versée au CCAS sera portée à ce stade du vote du BP à 450 000 euros. Celle-ci, en hausse en 2025, s'explique entre autre par les mesures

gouvernementales prises par l'Etat et non compensées : la prime SEGUR (+50 000 €), le taux des charges CNRACL et URSSAF (+15 000 €), la mutation d'un agent ville qui assure exclusivement des missions tournées vers le CCAS.

Par ailleurs, la résidence autonomie Marguerite Thibert va connaître d'important travaux de transformation et de rénovation de sa salle de restauration, ainsi que la création d'une cuisine équipée pour des ateliers de culinaires. Ces travaux débuteront le 6 janvier 2025 et dureront environ 3 mois. De plus, dès l'été prochain, les travaux de rénovation et de mise aux normes de toutes les salles de bain seront engagés, ainsi que la création de 6 logements de type T2 qui viendront enrichir l'offre de logement sur la résidence. Ces travaux sont financés par le CCAS en lien avec le propriétaire/bailleur Habitat 76 pour un montant total de 1,6 million d'euros.

Notre ville écologique et durable

La crise de l'énergie nécessite une adaptation des pratiques, des efforts de gestion, la mise en œuvre avec les services et les partenaires du plan de sobriété énergétique.

La Municipalité s'est placée dans ce contexte et mettra en place des actions concrètes, notamment :

- la poursuite de l'action sur les bâtiments énergivores, avec le démarrage des travaux de la salle omnisport Alain Calmat-Dominique Montier. Pour rappel, une enveloppe de 3,4 millions d'euros a été votée sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette enveloppe permettra notamment la restructuration ainsi que la rénovation énergétique de ce complexe avec la pose de panneaux photovoltaïques qui alimenteront de manière autosuffisante ce bâtiment ainsi qu'une bonne partie de l'espace culturel P. TORRETON;
- le maintien de l'aide aux particuliers pour l'acquisition de récupérateur d'eau ;
- la poursuite de la sensibilisation des utilisateurs, agents municipaux, enseignants, associations, sur l'usage des locaux, des matériels mis à disposition et les économies d'énergie ;

Notre ville sûre et responsable

En 2025, la Ville engagera l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection sur la rue de Louviers.

Tout comme en 2024, en 2025, la commune poursuivra son attention sur la prévention des risques professionnels par l'investissement dans des matériels adaptés et plus ergonomiques, à destination des personnels municipaux.

ANNEXE

DEPENSES EQUIPEMENTS PAR SECTEUR ET CHAPITRE				
Gestionnaire	Chapitre	Service	Libellé	Montant
COMMUNICATION	21	COMM	SIGNALÉTIQUES DIVERSES	2 000,00
CULTUREL	21	CULT	ART DE LA RUE	2 000,00
CULTUREL	21	BIBL	COLLECTIONS (LIVRES, CD AUDIO, DVD LUS)	10 000,00
CULTUREL	21	BIBL	MOBILIERS	1500,00
CULTUREL	21	ECIV	BIP CIMETIERE	850,00
JEUNESSE	21	JEUN	MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS	6250,00
NTIC	20	NTIC	HEBERGEMENTS SAAS LOGICIELS METIERS	156 390,00
NTIC	20	NTIC	PRESTATION RESEAU ET INFRASTRUCTURE	14 500,00
NTIC	21	NTIC	MATERIELS INFORMATIQUE SCOLAIRE	22 400,00
NTIC	21	NTIC	MATERIELS INFORMATIQUE HORS SCOLAIRE	44 000,00
POLI	21	POLI	CAMERAS VIDEO PROTECTION	19 000,00
POLI	21	POLI	CARTOUCHE PIE	700,00
RH	21	RH	DEFIBRILLATEUR	1 500,00
RH	21	RH	SIEGES ET MOBILIER ERGONOMIE	5 000,00
SCOLAIRE	21	REST	FONTAINE A EAU	3 850,00
SCOLAIRE	21	REST	TABLE DE TRI REFECTOIRE JULES VERNE	3 900,00
SCOLAIRE	21	REST	PLAQUE A SNACKER GALBOIS	10 500,00
SCOLAIRE	21	REST	VAISSELLES SUITES A DE NOUVELLES NORMES	3 000,00
SCOLAIRE	21	ASCO	AUTOLAVEUSE LUTINS/GALIPETTE	5 500,00
SCOLAIRE	21	ASCO	MATERIELS ERGONOMIQUE POUR LES ASEM	1 200,00
SCOLAIRE	21	ASCO	MOBILIERS SALLE DE OMNISPORT CALMAT-MONTIER	2 700,00
SCOLAIRE	21	CARP	DIVERS MOBILIERS CLASSE	4 470,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

SCOLAIRE	21	MALO	DIVERS MOBILIERS CLASSE	2 060,00
SCOLAIRE	21	MC	DIVERS MOBILIERS CLASSE	9 890,00
SCOLAIRE	21	MONT	DIVERS MOBILIERS CLASSE	2 060,00
SCOLAIRE	21	VERN	DIVERS MOBILIERS CLASSE	6 760,00
SPORT	21	SPOR	TATATMI	17 000,00
SPORT	21	SPOR	BUT A 8 TERRAIN 2	9 000,00
URBANISME	21	URBA	MOBILIERS CLASSES	9 750,00
SCOLAIRE	21	REST	PANIERES LAVIERE	1 000,00
SCOLAIRE	21	REST	VAISSELLE COPOLYESTER	2 000,00
SPORT	21	SPOR	BANCS DE TOUCHE	20 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	MATERIEL PATRIMOINE	5 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI AIRES DE JEUXMISE AUX NORMES JEUX	30 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI GROUPE SCOLAIRE VERNE MALOT	250 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI RENOVATION CAP JEUNES	100 000,00
TECHNIQUE	23	TECH	PPI TRAVAUX SALLE OMNISPORTS CALMAT-MONTIER	2 000 000,00
TECHNIQUE	21	TECH	CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	100 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX SECURITE HOTEL DE VILLE / ECPT / MPC MONTESSORI	112 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BATIMENTS SCOLAIRES	13 500,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT AUTRES BATIMENTS	53 500,00
TECHNIQUE	21	BAT	SIGNALETIQUE	3 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	DECORATION DE NOEL	3 000,00
TECHNIQUE	21	ENVI	PLANTATION ARBRES LABEL TETE	2 500,00
TECHNIQUE	21	ENVI	MATERIELS ESPACES PUBLICS ET POUR LES MANIFESTATION	19 000,00